



## Problème crédit consommation

Par **Beaux emilie**, le **28/06/2017** à **13:50**

Bonjour,

j ai une question concernant une créance. Voici les faits: j ai fait l erreur il y a 2 ans de prendre un crédit conso pour aider un proche.

Cette personne n'a pas tenu ses engagements et suite à ça, j'ai été obligée de stopper le paiement des mensualités. J ai bien conscience que de toute façon, c'est moi qui ait fait l'erreur et qui doit en assumer les conséquences.

J ai reçu une assignation par huissier: on me demande de payer 8500€.

J'ai pris contact avec l'avocat adverse et j ai pu régler une partie, 1500€.

Il reste donc 6000€. J ai demandé à cet avocat de contacter la partie adverse afin de trouver un arrangement sur le montant qui me permettrait de solder la somme sans passer par le tribunal. De ce qu'il m en a dit aucun arrangement n'a pu être obtenu.

Je me suis arrangée pour contacter directement l'organisme qui a en charge le dossier, et la on me dit que je dois 10500€, que les intérêts courent toujours etc etc je dis que je peux régler 5000€ en une fois mais que je voudrais clore le dossier, et la dame me dit qu'à 5500€ le dossier sera soldé. Elle ne veut pas m envoyer le détail de ce que je dois qui justifierai la somme global et me demande de ne plus me mettre en contact avec l avocat.

L audience est en septembre. Je ne comprend pas pourquoi les sommes diffèrent entre les 2 protagonistes, et je trouve la situation opaque. Je ne sais pas quelle est la meilleure conduite à tenir, sachant que je ne pourrai pas leur verser 1€ de plus que les 5000€ que l on veut bien me prêter. Je suis sans emploi et sans ressources. Quelle est la meilleure attitude à adopter?